

qui il a confié les clefs du royaume des cieux. *Je te donnerai les clefs du royaume des cieux* (1). — *Pais mes agneaux... Pais mes brebis* (2) — *J'ai prié pour toi, afin que ta foi ne défaille pas* (3). — Bien que composée d'hommes, comme la société civile, cette société de l'Eglise, soit pour la fin qui lui est assignée, soit pour les moyens qui lui servent à l'atteindre, est surnaturelle et spirituelle. Elle se distingue donc et diffère de la société civile. En outre, et ceci est de la plus grande importance, elle constitue une société juridiquement parfaite dans son genre, parce que, de l'expresse volonté et par la grâce de son fondateur, elle possède en soi et par elle-même toutes les ressources qui sont nécessaires à son existence et à son action. Comme la fin à laquelle tend l'Eglise est de beaucoup la plus noble de toutes, de même son pouvoir l'emporte sur tous les autres et peut en aucune façon être inférieur, ni assujéti au pouvoir civil. — En effet, Jésus-Christ a donné plein pouvoir à ses Apôtres dans la sphère des choses sacrées, en y joignant tant la faculté de faire de véritables lois que le double pouvoir qui en découle de juger et de punir. " *Toute puissance m'a été donnée au ciel et sur la terre ; allez donc enseignez toutes les nations... apprenez leur à observer tout ce que je vous ai prescrit.* " (4) Et ailleurs : " *S'il ne les écoute pas dites-le à l'Eglise.* " (5) Et encore : " *Ayez soin de punir toute désobéissance.* " (6) De plus : " *Je serais plus sévère en vertu du pouvoir que le Seigneur m'a donné pour l'édification et non pour la ruine.* " (7) C'est donc à l'Eglise, non à l'Etat, qu'il appartient de guider les hommes vers les choses célestes, et c'est à elle que Dieu a donné le mandat de comparaître et de décider de tout ce qui touche à la religion ; d'enseigner toutes les nations, d'étendre aussi loin que possible les frontières du nom chrétien ; bref ; d'administrer librement et tout à sa guise les intérêts chrétiens. — Cette autorité, parfaite en soi et ne relevant que d'elle-même, depuis longtemps battue en brèche par une philosophie adulatrice des princes, l'Eglise n'a jamais cessé ni de la revendiquer, ni de l'exercer politiquement. Les premiers de tous ses champions ont été les Apôtres, qui, empêchés par les princes de la Synagogue de répandre l'Evangile, répondaient avec fermeté : " *Il faut obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes.* " (16). C'est elle que les Pères de l'Eglise se sont appliqués à défendre par

(1) Math. XVI, 19.

(2) Jean. XXI, 16-17.

(3) Luc. XXII, 33.

(4) Matth. XXVIII, 18, 19, 20.

(5) Matth. XVIII, 17.

(6) II Cor X, 6.

(7) Ibi I, XIII, 10.